



PARIS, le 22 juillet 2009 - N° 214/D130

Formation EMPLOI, REVENUS

Réunion du 31 mars 2009

PROJET D'AVIS	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	24
AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	25

PROJET D'AVIS

Emploi- revenus du 31 mars 2009

1. Le Conseil prend note avec satisfaction de la présentation des projets d'enquêtes européennes sur l'éducation et la formation tout au long de la vie devant les formations du Cnis en amont des décisions prises pour leur réalisation. Il appuie la participation du service statistique public français (Insee, Dares, Depp) et du Céreq à la réalisation de l'enquête sur la formation continue en entreprise (Continuing Vocational Training Survey), qui aura lieu en 2011 et à celle sur la participation des adultes à l'éducation et la formation tout au long de la vie (Adult Education Survey) en 2011-2012.

Il souhaite que la France participe aux travaux préparatoires à ces deux enquêtes sous l'égide d'Eurostat en veillant à renforcer la comparabilité des données au niveau européen, notamment sur les formations en situation de travail, sur l'auto-formation et sur les taux d'accès à la formation. Il soutient les efforts entrepris pour préciser les concepts de formations formelles et non formelles.

Le Cnis réaffirme l'intérêt d'étudier les trajectoires professionnelles et leurs liens avec les formations suivies pour évaluer les effets de celles-ci sur la sécurisation des parcours ou la promotion sociale.

2. Le Conseil a pris note avec intérêt de la présentation de l'avancement du programme Piacac (Program for International Assessment of Adult Competencies) piloté par l'OCDE. Cette présentation confirme la complexité de la mesure et de l'évaluation des compétences des adultes, tout particulièrement dans un cadre international. Il réaffirme la sensibilité des résultats obtenus au protocole de collecte. Malgré l'implication importante du SSP dans la préparation de l'enquête, il constate que la capacité à influencer les conditions de réalisation de l'enquête par l'OCDE reste limitée du fait des contraintes de gestion d'un programme international.

Conscient de l'importance de la thématique, le Cnis prend acte de la poursuite de l'engagement de la France dans l'opération Piacac, qui doit se dérouler en 2011-2012. Il souligne l'importance de l'opération pilote de 2010 et des résultats qui pourront en être tirés pour faire éventuellement évoluer le protocole d'enquête.

Le Conseil se félicite que l'Insee réalise en parallèle l'enquête information et vie quotidienne (IVQ), selon un format proche de celui éprouvé en 2004. Cette enquête fournira une référence à laquelle les résultats relatifs à la France qui seront issus de Piacac pourront être comparés. Elle permettra également de réactualiser les données sur l'illettrisme de la dernière enquête IVQ.

3. Le Conseil se félicite de la participation active du SSP français à la conception d'enquêtes réalisées dans un cadre international et en particulier avec Eurostat. Il relève toutefois les difficultés rencontrées dans la comparaison entre pays des résultats de ces enquêtes internationales et demande que le débat se poursuive au sein du Cnis pour dégager des « bonnes pratiques » en matière de conception d'enquêtes comme de diffusion de résultats.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA FORMATION EMPLOI, REVENUS
- 31 mars 2009 -**

Président : Raoul BRIET, Président du Conseil de Surveillance du Fonds de Réserve pour les Retraites,
Membre du Collège de la Haute Autorité de Santé

Rapporteur : Sylvie LAGARDE, Chef du département de l'emploi et des revenus d'activité (Insee)

Responsable de la formation : Nadine LEGENDRE

Adoption du compte rendu

En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction - M. Raoul BRIET

- I. La formation tout au long de la vie..... 6**
- II. Comment mesurer les compétences des adultes ? Débat autour de deux projets
d'enquêtes..... 11**
- III. Proposition d'avis 17**
- IV. Examen pour avis d'opportunité de projets d'enquêtes 18**

Conclusion - M. Raoul BRIET

LISTE DES PARTICIPANTS

Cédric AFSA	DEPP
Hélène ALEXANDRE	APEC
Michel AMAR	Insee
Stéphane BALAS	DGESCO
Fabien BATLLE	Cnis
Brigitte BELLOC	Insee
Jean-Louis BESNARD	UNSA
Sabine BESSIERE	Insee
Anne-Juliette BESSONE	DARES
Michel BOISSONNAT	FAFIH
Patrick BOULTE	SNC
Raoul BRIET	Haute autorité de santé
Caroline CAVADINI-MALOTAUX	Délégation générale à l'Outre-mer
Anne-Marie CHARRAUD	Commission nationale de la certification professionnelle
Christel COLIN	DARES
Laure CRUSSON	DARES
Marion DEFRESNE	DARES
Arnaud DEGORRE	Insee
Elvire DEMOLY	DARES
Francine DERAMBURE	MAP-DGER-MISSI
Françoise DUSSERT	Cnis
Patricia FERRAND	CFDT
Dominique GARREAU	Délégation interministérielle à l'orientation
Denis GORCE	Pôle emploi (département enquêtes)
Monique GRESSET	CNVA
Ghislaine GRIMLER	Cnis
Daniel HANGARD	Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
Norbert HOLCBLAT	DARES
Alexandre KYCH	CMH (CNRS)
Sylvie LAGARDE	Insee
Pierre LE DOUARON	DGEFP
Jean-Pierre LE GLEAU	Insee
Véronique LE GUEN	MAP-DGER-MISSI
Nadine LEGENDRE	Cnis
Pierre LIRET	Confédération générale SCOP
Laurence MERLIN	CNFPTLV
Hélène MICHAUDON	DARES
Alexandre PARMENT	OREFQ LORRAINE
Régis PLATEL	UIMM
Patrick POMMIER	DARES
Corinne PROST	Insee
Thierry REYGADES	FSU
Isabelle SARGENI-CHETAUD	FSU
Claude SAUVAGEOT	Ministère de l'éducation nationale
Christine SAVANTRE	SE-UNSA
Roxane SILBERMAN	CCDHS
Bernard SUJOBERT	Insee
Christophe TERRIER	Insee
Michel THERY	CEREQ
Serge ZILBERMAN	DARES

La séance est ouverte à 14 heures 03 sous la présidence de Raoul BRIET

INTRODUCTION

Raoul BRIET

Je vous remercie de votre ponctualité. Je vais céder la parole à Jean-Pierre Le Gléau afin qu'il vous présente la refonte de la gouvernance de la statistique publique française, puis j'évoquerai la dernière publication Dares/Pôle emploi concernant les demandeurs d'emploi, dont je sais qu'elle a suscité quelques interrogations.

Jean-Pierre LE GLEAU, CNIS

La statistique publique française s'oriente vers une structure ternaire. En amont du service statistique public, à qui il revient de produire les données, le Cnis a pour mission d'établir des programmes de travail. En aval, une Autorité de la statistique publique vient d'être créée pour veiller à l'indépendance, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité de ces statistiques. Un décret du 3 mars 2009 a précisé le rôle et le fonctionnement de cette Autorité. Composée de neuf membres, elle sera présidée par Paul Champsaur, ancien directeur général de l'Insee et ancien président de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART devenue ARCEP : autorité de régulation des communications électroniques et des postes). Il a été nommé à cette fonction pour un mandat de six ans, lors du dernier conseil des ministres. Les huit autres membres sont en cours de nomination et devraient être en place à la fin du mois d'avril, afin de permettre à l'autorité de commencer à fonctionner à compter de mai 2009.

Le Cnis, pour sa part, est rénové par le décret du 20 mars 2009 relatif au Conseil national de l'information statistique et au Comité du secret statistique. Le rôle du Cnis en matière de concertation entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique est renforcé. Son assemblée plénière est resserrée. Elle ne comprendra plus que 44 membres, parmi lesquels les représentants de l'administration auront un poids moins important et chaque organisme représenté comptera désormais un seul représentant. Par ailleurs, le Cnis ne sera plus présidé par le ministre chargé de l'économie mais par un membre du bureau, désigné par le ministre chargé de l'économie, après consultation du bureau. Les compétences du Comité du secret statistique seront élargies. Dorénavant, il pourra rendre des avis sur l'accès à des informations non anonymisées, non seulement sur les entreprises, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, mais aussi sur les ménages. Le dernier article précise que le décret entrera en vigueur le premier jour du deuxième mois suivant sa publication, soit le 1^{er} mai 2009. En parallèle, une réforme de l'organisation du Cnis est en cours. Les formations vont changer de nom pour s'appeler commissions. Leur nombre sera réduit de quatorze à sept.

Raoul BRIET

Ceci est donc la dernière réunion de la formation « Emploi, revenus ». Le thème de l'emploi continuera à être traité dans un cadre qui sera redéfini dans le sens de l'élargissement.

Je voudrai maintenant aborder la question des statistiques de l'emploi, du chômage et les suites du rapport du groupe présidé par Jean-Baptiste de Foucauld qui a été remis au Cnis il y a près d'un an. Conformément aux engagements que nous avions alors pris, je vous propose que nous prenions le temps nécessaire, lors de notre prochaine réunion, pour dresser le bilan complet de la mise en œuvre des recommandations du rapport de Foucauld. Ce sera l'occasion d'évoquer en particulier les statistiques récemment publiées sur les demandeurs d'emploi et les offres d'emploi de Pôle emploi et les nouvelles modalités de communication développées par la Dares et Pôle emploi sur le sujet.

I. La formation tout au long de la vie

1. Les enjeux de la formation tout au long de la vie

Pierre LE DOUARON, Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)

Je centrerai mon exposé autour de trois éléments qui me paraissent particulièrement structurants pour la formation professionnelle tout au long de la vie.

a. Un système de formation professionnelle placé au cœur des relations du travail

En 1971, la France a fait le choix d'un système de formation professionnelle des adultes placé au cœur des relations du travail. Ce choix, qui n'a jamais été remis en cause depuis lors, explique que cette question soit aujourd'hui réglementée par le Code du travail, et non par le Code de l'éducation. La formation professionnelle a ainsi été construite comme une garantie sociale, fondée sur une obligation des employeurs de contribuer financièrement à la formation de leurs salariés. Les employeurs étaient tenus de dépenser une certaine somme à la formation de leurs salariés.

Cette caractéristique du système français de formation professionnelle des adultes a trois conséquences. Tout d'abord, elle entrave la capacité du dispositif à prendre en charge la population des demandeurs d'emploi, qui s'est énormément développée depuis 1971. Par ailleurs, elle rend le système assez aveugle sur certaines actions de formation qui se déroulent en dehors de l'entreprise, comme par exemple les actions individuelles engagées par des adultes, de leur propre initiative et sans demande de financement. Enfin, elle complique l'articulation entre formation initiale et formation continue. Notre système de formation professionnelle des adultes demeure le « jardin des partenaires sociaux », pour reprendre la belle formule de Jacques Delors en 1971.

b. Un système complexe de partage de la responsabilité politique

Les pouvoirs publics ne sont pas absents de la formation professionnelle. L'histoire de ce champ se construit sur celle de la décentralisation. On ne peut pas parler de formation professionnelle sans évoquer la responsabilité première des conseils régionaux. Toutefois, cette responsabilité éminente des collectivités territoriales n'exclut pas celle de l'État. Comme le souligne très souvent Adrien Zeller, président du Conseil régional d'Alsace, « en matière de formation professionnelle, l'État est garant et les conseils régionaux sont gérants ». Cette formule très efficace montre bien comment la compétence est partagée entre différents acteurs, dans un champ auquel il est difficile d'attribuer des limites à bord franc, entre les espaces de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'éducation.

Face à la formule d'Adrien Zeller, il demeure néanmoins nécessaire de préciser de quoi les conseils régionaux sont garants. La question se pose de savoir jusqu'où porte le respect de l'équité territoriale et de définir à partir de quel moment il convient d'intervenir pour rétablir cette équité. Or, pour conduire ce type de démarche, nous devons impérativement disposer d'informations concrètes, précises et opérationnelles au niveau des Régions. Cela suppose une capacité à régionaliser de façon systématique les données dont nous disposons et à consolider ces données, pour en rendre compte aux parlementaires et à l'Europe. Un consensus est par conséquent indispensable concernant le cadre dans lequel ces données sont construites, même si les collectivités sont autonomes dans l'énoncé de leurs politiques.

c. Un système en pleine évolution

Depuis le milieu des années 1990, et en particulier depuis le rapport de Michel de Virville (*Donner un nouvel élan à la formation professionnelle, rapport de Michel de Virville au ministre du Travail et des affaires sociales, La Documentation Française, 1996*), nous passons peu à peu, sous l'incitation ferme et aimable de l'Europe, d'un système qui reposait avant tout sur une responsabilité de l'employeur (ou du service public de l'emploi) à un système basé sur la responsabilité de l'individu rendu acteur de la construction de sa qualification. Nous basculons aujourd'hui d'une logique de situation vers une logique de biographie et de

parcours. Désormais, l'important est de permettre à chacun, au-delà des frontières du nécessaire cloisonnement des légitimités, de construire un parcours en fonction de son projet professionnel, dont on sait qu'il n'est jamais très éloigné d'un projet de vie, plus personnel.

Ce changement de fond s'est traduit dans la terminologie officielle par le passage de la notion de formation professionnelle continue à celle de formation tout au long de la vie. Les répercussions sur les instruments à fournir pour accompagner cette évolution sont extrêmement nombreuses. Jusqu'à présent, les indicateurs dont nous disposions portaient principalement sur l'accès à la formation. Or la notion d'égalité d'accès n'a plus de sens lorsque l'on raisonne en termes de parcours personnel. Désormais, nous devons faire porter notre interrogation sur les motivations des demandeurs de formation afin d'identifier si leur démarche s'inscrit dans la volonté d'améliorer leurs compétences professionnelles, de conduire une mobilité ou de se réinsérer sur le marché de l'emploi. Notre système a des progrès à accomplir dans ce domaine.

2. Présentation de deux projets d'enquêtes européennes

a. Enquête AES (*Adult Education Survey*) – 2011-2012

Patrick POMMIER, DARES

AES est une enquête européenne sur la formation tout au long de la vie menée auprès des ménages. Elle porte sur l'accès des individus d'âge adulte à la formation au sens large et inclut par conséquent des données sur les formations entreprises à des fins autres que professionnelles. Comme toutes les enquêtes européennes, elle est constituée d'un tronc commun à tous les États membres. L'enquête AES fera prochainement l'objet d'un règlement européen qui la rendra obligatoire. Il existe d'ores et déjà un règlement européen n°452/2008 du 23 avril 2008 qui prévoit la mise en place, selon une périodicité quinquennale, de ce type d'enquête sur l'accès des adultes à la formation. Dans ce règlement d'avril 2008, il est rappelé que la formation tout au long de la vie « comprend toutes les activités d'apprentissage menées au cours de la vie dans le but d'améliorer ses connaissances, ses qualifications et ses compétences, dans une perspective citoyenne, sociale et/ou d'emploi ». Le futur règlement européen sur AES entrera dans le détail des variables à fournir par chaque pays à Eurostat.

AES dispose d'une antériorité en France avec les enquêtes formation continue de 2000 (FC 2000) et 2006 (FC 2006) (volet complémentaire à l'enquête emploi de 2006) dont des enseignements ont servi à la préparation de l'enquête AES.

L'interrogation portera sur l'accès à la formation dans les douze mois précédant l'enquête. Elle visera à estimer le nombre de personnes formées, à évaluer les taux d'accès à la formation, à décrire les formations en termes de durée, de finalité et de financement, à éclairer les conditions d'accès ou de non-accès et à replacer le rapport à la formation dans son contexte institutionnel. Le champ européen de l'enquête est celui des personnes de 25 à 64 ans. La France interrogera aussi les individus de 18 à 24 ans ayant achevé leurs études comme dans FC 2006.

En termes d'organisation, la maîtrise d'œuvre sera assurée par l'Insee. Il s'agira d'une enquête classique, qui sera menée à partir d'entretiens en face à face. Elle se déroulera en 2011 ou 2012. Elle impliquera différents partenaires tels que le Céreq, la Dares, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère de l'Éducation nationale et la DGEFP. Contrairement à FC 2006, la future enquête sera autonome. Elle sera privée du socle de l'enquête emploi. Cet inconvénient pourrait devenir un avantage en ce sens que l'enquête sera plus condensée dans le temps puisqu'elle ne sera pas étendue sur toute l'année. Un total de 30 000 réponses avait été enregistré pour FC 2000 et il y avait eu 17 000 répondants à l'enquête FC 2006. Le nombre de réponses attendues pour AES se situerait probablement entre les deux. Un noyau de questionnaire a déjà été élaboré par une *task force* auprès d'Eurostat.

En termes d'enjeux théoriques, l'enquête AES permettra de renseigner des variables adossées à des concepts européens, comme par exemple les notions de formations formelle ou informelle dont les définitions font l'objet de discussion. Elle offrira également l'opportunité d'apporter une contribution à la

mesure de l'indicateur de Lisbonne sur l'accès à la formation tout au long de la vie (qui accorde à la France un taux d'accès de 7 % sur quatre semaines alors que FC 2006 situait ce taux à 40 % sur un an). Enfin, elle contribuera à l'évaluation des dispositifs nationaux (accords interprofessionnels de 2003 et 2009, loi de 2004, etc.). Les résultats attendus portent sur le taux d'accès des adultes à la formation, l'accès selon le niveau de diplôme, le degré d'information sur les possibilités d'apprentissage et le niveau de connaissance des droits individuels.

b. Enquête CVTS-3 (Continuing Vocational Training Survey)

Michel THERY, Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)

CVTS-3 constitue la troisième édition d'un même dispositif européen initié en 1994 avec une périodicité quinquennale. A la différence des deux premières réalisations (1994, 1999), celle-ci est régie par un règlement européen et est donc obligatoire. Pilotée par Eurostat, elle repose sur l'utilisation d'un questionnaire européen, auquel les pays ont la latitude d'ajouter des questions, s'ils le souhaitent. En Europe, au total, 100 000 entreprises ont répondu. Les résultats, sur 28 pays, sont disponibles sur le site Internet d'Eurostat.

L'enquête CVTS-3 porte sur les formations financées en 2005 par les entreprises d'au moins dix salariés pour leur propre personnel. Les entreprises visées relèvent du secteur privé, hors santé et agriculture. L'enquête est échantillonnée autour de vingt secteurs et six classes de taille. Elle concerne les formations suivies sur le lieu de travail pendant le temps de travail. Dans la formation professionnelle continue, les cours et stages sont distingués des autres modes de formation planifiés (formation en situation de travail, rotations sur poste, autoformation, participation à des conférences). Grâce au caractère obligatoire de l'enquête, le taux de réponse s'est élevé à 60 %.

La production des données françaises est assurée par le Céreq, en coordination avec l'Insee et la Dares. Cette enquête a été reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Cnis et a obtenu le caractère obligatoire. Le questionnaire a fait l'objet d'une concertation entre les différentes administrations compétentes et d'une consultation des partenaires sociaux, afin d'être enrichi à partir des mises en pratique de l'accord de 2003 et de la loi de 2004. La version initiale du questionnaire a ainsi été alimentée de questions complémentaires.

Il ressort d'une comparaison entre les trois éditions de CVTS que les groupes de pays restent sensiblement dans des positions identiques d'une enquête à l'autre. La France apparaît comme un pays très formateur en termes de politiques d'entreprise. L'écart entre les pays les moins formateurs et les pays les plus formateurs se réduit. Les petites entreprises françaises sont marquées par des écarts très importants entre cadres et ouvriers. Les disparités entre les CSP en termes de taux d'accès à la formation sont d'autant plus accentuées que l'entreprise est petite. Les raisons avancées par les petites entreprises pour justifier leur faible recours à la formation sont très rarement d'ordre financier. En général, elles invoquent plutôt une absence de besoin (niveau de compétence suffisant des salariés) ou un manque de temps. Ce constat remet en question l'utilité du système de mutualisation mis en place en France au bénéfice des petites entreprises.

La France a choisi de coupler l'enquête CVTS-3 avec l'enquête AES-FC 2006. Les entreprises interrogées dans le cadre de CVTS-3 ont été sélectionnées à partir d'un échantillon tiré des entreprises déjà interrogées lors de AES-FC 2006. Ainsi, les réponses de 1 800 salariés ont été croisées avec celles de leur employeur. Dans les deux enquêtes, la France a choisi de mettre en valeur dans les questionnaires les thématiques liées au mode d'expression de la volonté individuelle.

La quatrième édition de l'enquête CVTS qui aura lieu en 2011 (sur 2010) est en préparation, Les premières réunions européennes se tiendront en avril 2009.

3. Débat

Thierry REYGADES, Fédération syndicale unitaire (FSU)

La FSU est favorable au développement de la formation continue, qu'elle considère comme un gage de meilleur dialogue social dans les entreprises. Toutefois, nous nous interrogeons sur l'avenir de ces dispositifs dans le contexte actuel de la crise économique. Sommes-nous capables aujourd'hui de mesurer l'impact de cette crise sur les politiques de formation ? Plus précisément, ces données ont-elles pu être prises en compte dans l'élaboration des schémas des enquêtes ?

Roxane SILBERMAN, Comité de concertation pour les données en sciences humaines et sociales (CCDSHS)

Puisque nous parlons d'enquêtes européennes, je souhaiterais faire deux remarques d'ordre général. La première porte sur la comparabilité entre pays dans les enquêtes européennes. Des inquiétudes sont très souvent exprimées par les réseaux européens de recherche sur la qualité des enquêtes européenne en termes de comparabilité. Leurs résultats soulèvent parfois des interrogations quand ils sont rapprochés de ceux des enquêtes nationales. Or les résultats sont utilisés pour conduire des études de *benchmarking* entre les pays. Dans le cas qui nous occupe ici, quelle est la qualité en termes de comparabilité de ces enquêtes ?

Ma deuxième remarque concerne l'accès aux données. Je viens de constater à propos du panel européen (SILC) que dans le cas de la participation française à des enquêtes européennes Eurostat, la mise à disposition pour les chercheurs ne fonctionne qu'au niveau européen, et pas au niveau de la France. Il n'est ainsi pas prévu de mise à disposition du volet français pour les chercheurs en France.

J'attire donc l'attention sur la nécessité pour le Cnis de se préoccuper chaque fois qu'il s'agit d'enquêtes européennes de leur mise à disposition pour la recherche.

Hélène ALEXANDRE, Association pour l'emploi des cadres (APEC)

A la fin de son exposé, Monsieur Le Douaron a souligné la nécessité de centrer les enquêtes sur les motivations des demandeurs de formation. Je souhaiterais savoir s'il est prévu dans les questionnaires d'interroger les enquêtés sur les objectifs et les impacts des formations suivies. Par ailleurs, il m'intéresserait de savoir s'il est envisagé d'analyser les emboîtements et interactions entre formations formelle et informelle.

Patrick BOULTE, Solidarités nouvelles face au chômage (SNC)

Comment ces enquêtes font-elles la distinction entre les individus qui essaient d'améliorer leurs compétences et ceux qui sont en recherche d'emploi, ceux qui participent à une conférence et ceux qui suivent une longue formation en vue d'une reconversion ?

Caroline CAVADINI-MALOTAUX, Délégation générale à l'Outre-mer (DégéOM)

Les régions ultrapériphériques que constituent les départements d'Outre-mer (Dom) seront-elles intégrées dans le champ de ces enquêtes ?

Patrick POMMIER

Nous n'avons aucune hostilité à conduire des enquêtes dans les « régions ultrapériphériques ». Toutefois, il faut que l'on nous en donne les moyens, ce qui est parfois difficile, en particulier lorsqu'il s'agit d'enquêtes en face à face. Mais dans la plupart des sources administratives sur la formation professionnelle, les régions que vous qualifiez d'ultrapériphériques sont prises en compte

Il y a effectivement des formations de types très différents. A partir des enquêtes que nous mettons en place, nous pouvons compléter les indicateurs très généraux dont nous disposons aujourd'hui. L'indicateur de Lisbonne, par exemple, nous indique un objectif de 12,5 % (et vraisemblablement bientôt 15 %) de la population accédant à des dispositifs de formation mais ne précise pas la nature desdites formations. Il peut s'agir de participation à des conférences ou de stage de plusieurs mois. Toutefois, dans nos enquêtes, malgré de réelles contraintes telles que la durée et les conditions de l'entretien, nous sommes en mesure de ventiler les formations par durée, par intensité et par objectifs.

A mon sens, nous sommes aujourd'hui encore assez démunis pour évaluer, dans une approche longitudinale, les imbrications entre formation initiale, formation continue institutionnelle et formation informelle. En matière d'impact de la formation elle-même, il nous est difficile d'aller au-delà de la déclaration des ménages. Toutes nos analyses sont basées sur cette seule déclaration. La contrainte demeure donc forte.

Enfin, en ce qui concerne la comparabilité des enquêtes internationales, je tiens à signaler que les enquêtes qui vous ont été présentées sont plus exactement des enquêtes françaises ayant vocations à alimenter les comparaisons internationales. De façon générale, lorsque des enquêtes internationales sont mises en place, des groupes de travail se réunissent au niveau d'Eurostat pour essayer de rendre les pratiques et en particulier les définitions homogènes. La démarche est complexe. Les institutions internationales essaient de contraindre les statisticiens des États membres par des cahiers des charges lourds mais ce n'est pas toujours efficace. Le caractère européen des enquêtes impose un minimum à atteindre. Pour autant, rien ne nous oblige à nous contenter de ce minimum. Le règlement européen d'avril 2008, par exemple, indique que l'enquête AES prévue à l'horizon 2011, devra compter environ 5 000 observations. Or la France a choisi de ne pas se cantonner à ce seuil. Dès que nous en avons les moyens, nous élevons nos niveaux d'exigence. Quant à l'accès aux données européennes, il me semble qu'il est prévu. Lors de chaque réunion à Eurostat, un volet est consacré à la mise à disposition des micro-données. C'est un sujet épineux car certains états ne souhaitent pas que leurs micro-données soient diffusées.

Michel THERY

Ces enquêtes sont disponibles pour les chercheurs dès lors que la demande en est faite devant le Comité du secret. S'agissant spécifiquement de l'enquête CVTS, par exemple, le Comité du secret a délibéré sur la question et a accordé à plusieurs laboratoires l'accès aux données. Il en a été de même pour les données de FC 2000. De manière générale, la mise à disposition des données françaises ne suscite aucune difficulté. L'accès aux données européennes est, en revanche plus compliqué car chaque pays maîtrise la mise à disposition de ses propres données. Toutefois, le Comité du secret se fait un devoir de réciprocité : lorsqu'un pays demande l'enquête française, il est attendu de lui qu'il mette à disposition, en contrepartie, sa propre enquête. Le dispositif fonctionne, même si certains pays, comme l'Allemagne, continuent à résister.

S'agissant de la crise, lorsque l'on observe sur une longue période les dépenses des entreprises en matière de formation, on voit que ces dépenses évoluent au même rythme et selon la même tendance que la masse salariale comme la réglementation en fait obligation. Ce résultat est tout à fait prévisible dans le contexte de la crise. En revanche, la politique publique qui finance la formation des chômeurs est toujours contracyclique. Une zone d'incertitude existe quant aux modes de financement qui peuvent effectivement évoluer au cours de l'année 2009.

En ce qui concerne la question soulevée par l'APEC, il me semble qu'on peut légitimement reprocher aux enquêtes européennes d'être privées de tout caractère longitudinal. Elles ne permettent pas d'évoquer la question de l'usage auquel les salariés destinent les formations auxquelles ils participent. Aucune comparabilité n'est possible sur ce thème. Mais d'autres enquêtes telles que l'enquête formation et qualification professionnelle (FQP) permettent de regarder l'usage des formations sur cinq années.

En réponse à la question de Patrick Boulte, je dirais que la typologie des formations se trouve encore effectivement à un niveau embryonnaire en Europe. Très souvent, les individus ne savent pas décrire avec précision ce à quoi ils ont participé. Nous avons le plus grand mal à retranscrire en chiffres les réponses qu'ils transmettent. Compte tenu de la particularité de la situation française, il me paraît essentiel, dans ce

contexte, de prévoir des croisements entre les analyses portant sur les politiques des entreprises en matière de formation et celles centrées sur les projets des salariés.

Pierre LE DOUARON

Bien qu'il paraisse a priori évident qu'une formation de quelques heures à un nouveau logiciel n'ait absolument rien en commun avec une démarche de reconversion à long terme, dès lors que l'on cherche à entrer dans une segmentation, on se heurte à la difficulté de trouver des critères pertinents. La durée de la formation ainsi que son éventuelle valeur diplômante se révèlent souvent inefficaces pour établir des nomenclatures adéquates. Aucun des critères ne résiste longtemps à l'analyse. Finalement, la nature de la formation n'entre pas réellement en ligne de compte. C'est l'intentionnalité de l'individu qui importe. La réflexion doit porter sur les notions d'adaptation et de mobilité.

Sylvie LAGARDE, Insee

S'agissant des Dom, en principe, lorsqu'une enquête s'inscrit dans le cadre d'un règlement européen, elle intègre cette partie du territoire français. Néanmoins, la démarche adoptée consiste à étudier les Dom dans leur ensemble, et non à les étudier Dom par Dom, ce qui suscite des interrogations en termes de taille de l'échantillon. La question va se poser lors de la prochaine enquête AES 2011.

En ce qui concerne la comparabilité des enquêtes européennes, les équipes d'Eurostat semblent avoir pris conscience de la nécessité d'aller plus loin en matière d'harmonisation, en s'intéressant non seulement aux outputs mais également au processus même de construction des données.

Michel THERY

Un problème se pose aujourd'hui en Europe, en raison du fait que certains pays, comme les pays anglo-saxons par exemple, modulent leurs efforts en fonction du niveau des financements associés à l'enquête. Lorsqu'une enquête n'est pas financée, les systèmes mis en place pour améliorer les taux de réponse sont significativement moins performants. Pour l'avenir, Eurostat laisse entendre qu'une fois la première enquête financée, il sera mis fin aux financements européens. Il y a lieu de s'interroger sur les réactions des pays anglo-saxons.

II. Comment mesurer les compétences des adultes ? Débat autour de deux projets d'enquêtes

1. Le programme PIAAC (Program for International Assessment of Adult Competencies) de l'OCDE et l'enquête française IVQ (Information et Vie Quotidienne)

Arnaud DEGORE, Insee

a. La mesure des compétences, un nouvel enjeu de la statistique publique

PIAAC est un projet international porté par l'ensemble des pays de l'OCDE alors que IVQ est un projet d'initiative française. L'objet des deux enquêtes porte sur la mesure des compétences des adultes. Cette question constitue un enjeu nouveau pour la statistique publique. A travers ce type de dispositifs, nous cherchons à mesurer la capacité des adultes à utiliser certaines compétences dans leur vie quotidienne, définie comme l'ensemble des actes sociaux, professionnels et citoyens. Les concepts de « littératie » et de « numératie » (anglicismes issus de « literacy » et « numeracy ») renvoient spécifiquement à ce sujet. La notion de littératie (literacy) peut être définie comme « l'usage d'informations écrites pour atteindre ses objectifs, pour développer ses connaissances et ses potentialités, pour agir et évoluer dans la société » (Kirsch & Jungbunt, 1996). La notion de numératie (numeracy) reprend les mêmes principes dans le domaine de la maîtrise des nombres et du calcul. On parle aussi en français d'arithmétique quotidienne. Il

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

s'agit dans les deux cas d'utiliser une compétence en vue d'un objectif précis. On s'éloigne donc de l'objet scolaire où l'on manipule des lettres ou des chiffres pour « la beauté de l'art ». Dans les deux enquêtes, la question des compétences est abordée à travers des mises en situation, par rapport à des gestes simples de la vie quotidienne mais aussi des gestes plus compliqués liés au monde du travail.

Les premières enquêtes statistiques visant à appréhender les compétences des adultes se sont fondées sur des mesures déclaratives. On demandait par exemple à l'enquêté d'évaluer lui-même ses compétences à travers des questions du type : « Êtes-vous capable de lire, de remplir un chèque ? ». Ce mode d'approche a suscité quelques problèmes. Les personnes modulaient parfois leurs réponses par crainte d'être stigmatisées. Au regard de ces limites, une importante réflexion a été conduite pour être en mesure de mieux appréhender les compétences des adultes et de mieux les refléter. Des exercices ont été développés pour mettre en situation les adultes et noter directement la façon dont ils utilisent ces compétences au quotidien. Ces systèmes d'évaluation ont d'abord été mis au point en dehors de la statistique publique. Une filiation assez directe existe entre ces exercices et les tests d'intelligence. Ensuite, au fil des années 1980, ces outils psychométriques ont été adaptés à des enquêtes ménages, d'abord aux États-Unis puis dans un contexte international. Les enquêtes vont alors systématiquement transposer les exercices à des situations de la vie quotidienne. Les enquêtes PIAAC comme IVQ se fondent ainsi sur un protocole de mesure directe des compétences. On va demander à la personne enquêtée de réaliser des tâches simples, supposées illustrer des processus cognitifs précis. Elle devra par exemple trouver l'heure d'une réunion dans un agenda, le titre d'un film dans un programme télévisé ou le prix d'un spectacle dans une brochure. A chaque fois, l'exercice sera conçu pour tester la capacité à reconnaître des mots, à comprendre un synonyme, à inférer une causalité, etc.

Les exercices se fondent sur des stimuli c'est à dire des documents qui comprennent du texte, des images ou des informations chiffrées. A partir d'un stimulus, des questions (items) sont posées à l'enquêté. Les liens entre les items permettent de définir le niveau de compétence. S'agissant d'un texte, les questions vont notamment consister à demander d'identifier des mots, puis porteront sur la compréhension d'ensemble. Des questions pièges pourront être introduites. On demandera par exemple si le dénouement de l'histoire est heureux ou non, alors même que la photo illustrant le texte est de nature à induire le lecteur en erreur. Plus on avance dans l'exercice, plus les questions impliquent un niveau d'abstraction élevé.

Une fois les exercices conçus, la difficulté va consister à définir des procédures pour mener les enquêtes auprès des ménages. Contrairement aux élèves, habitués aux évaluations et soumis à des conditions de passation homogènes, dans un espace commun à tous les enquêtés, les ménages ne se trouvent pas dans une situation optimale. L'enquêté peut vivre douloureusement le fait de se retrouver face à un enquêteur jouant le rôle du « maître » qui le soumet à des questions, comme lorsqu'il était élève. Le cadre d'intervention au sein des ménages est très spécifique. Nous devons être en mesure de normaliser les conditions de passation de l'enquête, en veillant à ce qu'il n'y ait pas de bruit, que les enfants n'aident pas les parents ou que les enquêtés ne répondent pas au téléphone. Nous devons également sécuriser la relation entre l'enquêteur et l'enquêté en évitant qu'elle ne soit trop conflictuelle ou au contraire trop inscrite dans une logique d'aide.

En France, la statistique publique s'est intéressée à la mesure de la compétence des adultes avant tout pour mieux cerner les situations d'illettrisme, les quantifier et les caractériser, pour comprendre les trajectoires individuelles. Ce type d'enquête répond également à la volonté de mesurer la répartition des compétences au sein de la société et de comparer le niveau de compétences entre différents groupes (hommes/femmes, jeunes/adultes...). Elles répondent aussi au souhait de disposer d'une analyse fine permettant de mesurer le lien entre la maîtrise des compétences et l'insertion sociale et économique (en termes d'accès à l'emploi, de niveau de salaire, etc.). Enfin, ces enquêtes pourraient aussi aider à l'avenir à définir des programmes publics de formation pour les adultes.

b. PIAAC et IVQ, histoire et perspectives

Entre 1994 et 1998, l'OCDE a coordonné sur le terrain le programme d'enquête IALS (*International Adult Literacy Survey*). Il s'agissait de la première tentative de comparaison internationale des compétences des adultes sur les champs de la littératie et de la numératie. La France a participé à ce projet. Mais l'enquête a

abouti à des résultats assez curieux. Selon les chiffres obtenus à l'époque, 40 % des Français étaient à peine capables de repérer une information dans un texte simple. Bien évidemment, cette enquête a été censurée. Toutefois, les résultats ont filtré dans les médias et ont suscité une polémique. De nombreuses expertises ont été conduites et ont permis de montrer que cette enquête pâtissait de problèmes majeurs de comparabilité, dans différents champs. Des problèmes de traduction, des problèmes de biais culturels et des problèmes liés aux conditions de collecte étaient également à déplorer. En 2000, l'OCDE a lancé un nouveau programme : le programme ALLS (*Adult Literacy and Lifeskills Survey*). La France n'a pas souhaité participer à cette opération car la méthodologie adoptée était quasiment identique à celle de IALS. De nombreux autres pays se sont également abstenus. Seuls six ou sept États ont participé.

En contrepartie de cette non-participation, la France a cherché à développer ses propres outils. L'enjeu consistait à comprendre ce qui n'avait pas fonctionné dans IALS, afin de réussir à se doter d'une information valide au niveau national. Le projet « Information et Vie Quotidienne (IVQ) » a vu le jour dans le cadre d'un important collectif d'acteurs dépassant la sphère technique et même la sphère publique habituelle. Y ont notamment été associés l'Insee, la Depp, la Dares, l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCl), le ministère de la Culture, des centres de recherche. En 2002, un premier test méthodologique a permis de valider le protocole. En 2004, une première enquête nationale IVQ a été conduite en France métropolitaine auprès de plus de 13 000 logements. Elle a totalisé 10 000 répondants. Des extensions régionales en Aquitaine, dans le Nord-Pas-de-Calais et dans le Pays de la Loire ont permis de faire des zooms sur certaines parties du territoire. L'enquête IVQ a également été réalisée en Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion, avec une représentativité pour chacun des Dom enquêtés. Des spécificités territoriales ont été mises en évidence. L'enquête IVQ a obtenu un assez fort retentissement dans la société civile, grâce à des articles de presse qui ont pris le temps de décortiquer les résultats. Les médias ont énormément relayé cette enquête, qu'il s'agisse du test de 2002, qui donnait des résultats sur l'ensemble de la population illettrée, ou de l'enquête de 2004, qui a permis de cibler plus précisément l'analyse sur certaines catégories de la population (comme les actifs, par exemple).

Aujourd'hui, l'OCDE lance PIAAC, un nouveau programme d'enquête. PIAAC signifie *Program for International Assessment of Adult Competencies*. Ce programme d'enquête vise à aboutir à une première collecte en 2012 et à engager un cycle quinquennal. Coordonné au niveau international, il associe des instances politiques et des instances techniques. Un consortium de laboratoires et d'entreprises internationales, conduit par la société américaine Educational Testing Services, a la responsabilité de créer le protocole d'enquête. Au niveau de l'équipe française, la maîtrise d'ouvrage associe la Dares, la Depp et l'Insee. La maîtrise d'œuvre est assurée par l'Insee et la représentation diplomatique auprès de l'OCDE est prise en charge par la représentation permanente à l'OCDE (RP) et le secrétariat général aux affaires européennes (SGAE). L'enquête PIAAC est en cours de développement. Le premier objectif est d'organiser un test de terrain en 2010. Dans cette perspective, nous travaillons actuellement à la préparation du questionnaire. En 2011, nous examinerons les résultats de ce test terrain et en tirerons les conclusions sur la qualité du dispositif. S'il est jugé de qualité suffisante, une véritable collecte sera menée en 2012 et donnera lieu à des résultats représentatifs pour chaque pays engagé.

L'enquête IVQ est désormais considérée comme un outil qui a fait ses preuves. Elle a été jugée utile par les membres du comité de pilotage. Nous nous interrogeons aujourd'hui sur la possibilité de réitérer l'expérience et de la coordonner avec l'enquête PIAAC, ce qui conduirait à organiser une collecte IVQ en 2012. Cette démarche permettrait de vérifier la pertinence des résultats délivrés par PIAAC et de tisser davantage de liens entre les deux dispositifs. L'enquête IVQ suscite de nombreuses demandes de la part des partenaires de l'Insee, comme l'ANLCl, qui relaie l'intérêt des conseils régionaux en vue de la mise en place éventuelle de formations. Nous nous interrogeons sur la possibilité de fournir à l'avenir une information régionalisée pour ces acteurs.

c. PIAAC et IVQ, des concepts communs, des focales différentes

L'enquête IVQ apporte un éclairage spécifique sur la notion d'illettrisme. Le dispositif d'évaluation a surtout permis de mieux comprendre les difficultés des personnes confrontées à ce handicap. Les questionnaires se composent par exemple de dictées, d'exercices de compréhension de textes brefs et explicites.

L'enquête PIAAC déplace son centre d'intérêt vers des compétences plus développées. En outre, l'OCDE souhaiterait évaluer la capacité à utiliser la littératie et la numératie dans un environnement technologique. Dans cette perspective, des stimuli spécifiques ont été conçus. L'enquête comportera deux types d'exercices : des exercices conduisant à une simple lecture à l'écran d'un texte reprenant la mise en page d'un site web et des exercices impliquant une manipulation de l'outil informatique (identification d'informations via un moteur de recherche, utilisation d'un traitement de texte, d'un tableau ou d'un client de messagerie électronique).

Une autre spécificité de l'enquête PIAAC tient au fait qu'elle a prévu un module particulier pour évaluer les compétences utilisées sur le lieu de travail. Ce module est intitulé *Job Requirement Approach*. Il prévoit que l'enquêté indique, de façon déclarative, les compétences cognitives et relationnelles auxquelles il a recours dans son emploi. Cette approche est très expérimentale. La France a souhaité participer en 2008 à une enquête pilote, qui a permis d'apprécier avec quelle facilité les personnes pouvaient comprendre les questions posées et se projeter en situation professionnelle alors même qu'elles étaient interrogées à leur domicile.

Dans les deux protocoles d'enquête, on cherche à évaluer de façon adaptée les compétences des adultes. En fonction des réponses données au fur et à mesure de l'entretien, on module le niveau de difficulté des exercices, en particulier pour éviter que la personne soit systématiquement en situation d'échec. Dans IVQ, l'orientation se fait par blocs de grands modules. L'enquête PIAAC fait varier le niveau de difficulté des exercices de façon beaucoup plus sophistiquée. Elle prévoit un traitement adaptatif, d'un exercice à l'autre, à l'intérieur de chaque module.

2. De IALS à PIAAC : erreurs du passé, avancées et risques

Claude SAUVAGEOT, Depp

Lorsque la France s'est retirée de l'enquête IALS en 1995, la décision ne relevait pas tant de la censure que du souci de ne pas être associé à une enquête dont les fondements scientifiques étaient remis en cause. Cette décision avait été prise par le ministre de l'éducation lui-même. A l'époque, la tempête médiatique s'était beaucoup calmée lorsque Claude Thélot, lors d'une conférence de presse, avait fait passer un certain nombre de tests de IALS aux journalistes présents. L'expérience avait révélé que la moyenne de littératie des journalistes en question était assez proche des résultats nationaux catastrophiques. Face à l'échec de l'enquête IALS, je me suis exprimé en faveur du développement des compétences françaises dans le domaine de ce type d'enquêtes. Le dispositif IVQ répondait à cet objectif.

Le premier problème de l'enquête IALS tient au fait que toutes les questions sont rédigées dans une langue source qui est l'anglais. Tous les pays doivent fonctionner à partir de cette matrice, ce qui donne un poids extrême à la qualité de la traduction dans l'efficacité du dispositif. Tout l'enjeu consiste à vérifier que les questions posées intègrent le même degré de difficulté dans les différentes langues, ce qui dépasse les simples problèmes de traduction. Cela implique d'être très averti. Si les personnes qui diffusaient IALS avaient été totalement honnêtes, elles auraient admis qu'elles manquaient d'expérience et de recul en la matière. Elles auraient reconnu ces difficultés de métrique. Un autre problème majeur de l'enquête IALS tient aux biais culturels des questions. Ainsi, prendre l'avion n'est pas chose courante pour beaucoup d'européens alors que c'est habituel pour les Nord-américains.

Pour tenter d'apporter une réponse à ces problèmes, PIAAC permet aux pays qui le souhaitent de proposer leurs propres exercices afin qu'ils soient intégrés dans la matrice internationale. Les exercices de la version initiale étaient tous issus de la maquette nord-américaine. Malheureusement, l'ouverture reste limitée puisque 60 % des items de littératie et de numératie seront repris de IALS, sous la pression des pays qui veulent absolument se comparer. Avec le soutien de l'OCDE, ils ont imposé au consortium de respecter cette règle. Les items proposés par les pays resteront minoritaires. Un soin particulier sera apporté à la traduction. Des mécanismes de double traduction en aveugle seront mis en place. Il sera veillé à respecter le registre du vocabulaire des différentes langues, à rester fidèle à la répétition ou à la non-répétition des termes, à conserver la même précision dans les termes et à préserver la fluidité du texte en dépit de la traduction. En outre, une attention poussée sera portée à la formulation des questions afin d'éviter les biais

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

culturels. Un test de PIAAC, par exemple, cite Oxfam. Or cette ONG très connue dans le milieu anglo-saxon ne fait pas partie des références culturelles françaises. En outre, le terme ONG n'est pas compris en France au même titre que l'acronyme NGO dans les pays anglo-saxons. On lui préfère généralement le mot association. Nous ne savons pas aujourd'hui s'il nous sera permis d'utiliser le mot association. Nous ne sommes pas certains non plus de trouver une structure similaire à Oxfam pour opérer une substitution pertinente dans le texte. Nous devons nous montrer très vigilants. Un autre test de PIAAC utilise un tableau présentant un compte épargne pour la retraite. Or les chiffres de ce tableau sont assez éloignés de la capacité d'épargne du Français moyen. Nous espérons que nous réussirons à transposer ces chiffres afin de refléter une réalité culturelle indispensable à la pertinence du test. A l'époque de IALS, de nombreuses discussions d'experts avaient eu lieu concernant les biais culturels. Les méthodes psychométriques utilisées pour les vérifier n'étaient pas valides dans un cadre aussi large. Par ailleurs, les résultats obtenus sur les compétences seront largement conditionnés à la représentativité des échantillons enquêtés. L'enquête IALS a montré de réelles lacunes dans ce domaine. En Allemagne, l'échantillon était marqué par une sous-représentation des populations d'origine immigrée.

Sur tous ces domaines, PIAAC dispose aujourd'hui de l'expérience acquise par l'enquête PISA (enquête internationale pilotée par l'OCDE concernant aujourd'hui plus de 60 pays auprès des élèves de 15 ans en compréhension de l'écrit, culture mathématique et culture scientifique) , dont les protocoles ont été extrêmement approfondis. Les standards devront être vérifiés avec la plus grande attention. On devra également veiller à ce que tous les prestataires respectent ces standards.

L'enquête IVQ a eu l'énorme mérite de montrer la part cruciale de l'interaction enquêteur/enquêté et du mode de passation des tests dans la réussite de l'enquête. Elle a montré que les résultats pouvaient être biaisés si l'enquêteur faisait des signes d'approbation, encourageait l'enquêté ou lui apportait une aide implicite. Ce mérite a même été reconnu par l'OCDE. Dans PIAAC, il est prévu qu'il n'y ait aucune relation entre l'enquêteur et l'enquêté. Toutefois, cela soulève des interrogations. En l'absence d'explication des consignes, la phase du travail avec l'ordinateur risque de s'avérer compliquée pour l'enquêté. En outre, la passivité totale de l'enquêteur n'est facile à gérer ni par lui-même ni par la personne qui se trouve en face de lui. La durée de l'entretien soulève également de nombreuses questions. En France, un consensus a été établi autour de l'idée que la durée d'une heure est largement suffisante dans une enquête ménage. Or pour l'instant PIAAC déborde très largement de ce cadre. Son module biographique, qui dure déjà à lui seul cinquante minutes, est suivi d'une évaluation des compétences qui nécessite entre cinquante minutes et une heure. Les volumes envisagés sont totalement déraisonnables. L'OCDE reconnaît la nécessité de réduire les temps de collecte mais la réflexion n'a pas encore abouti à des solutions concrètes. Il y a des solutions au niveau français telles que la réalisation de deux passages. Mais cela sera-t-il admis ?

En termes méthodologiques, le modèle de réponse à l'item est privilégié. Or on peut regretter une approche aussi restrictive. Ces méthodes présentent des lacunes car elles sont unidimensionnelles. Elles fonctionnent très bien pour donner une échelle mais les résultats sont réduits à un classement et font abstraction de beaucoup de richesses contenues dans ces enquêtes. La question de l'analyse des non-réponses reste sujette à de nombreuses discussions. Les techniques d'imputation des résultats utilisées, basées sur le questionnaire de contexte, sont très discutables. Lorsqu'une personne ne répond à aucune question, l'explication de son attitude peut être très variable. Cette personne ne parle peut-être pas français. Elle ne sait peut-être pas lire, ou bien peut-être craint-elle de ne pas bien répondre. Il est primordial que toutes ces informations soient saisies lors de l'interview pour pouvoir correctement apprécier la non-réponse. Or, si on se contente d'une non-relation entre enquêteur et enquêté, il n'y aura pas de réponse à ces interrogations.

L'enquête IVQ a pour objectif de questionner les diverses formes d'illettrisme, aussi bien en termes d'origines que de conséquences. S'agissant de PIAAC, l'enjeu est de mesurer l'impact de ces compétences sur le développement socio-économique ("*Identify and measure differences between individuals and countries in competencies believed to underlie both personal and societal success*"). Il est légitime de se demander si un tel objectif n'est pas trop ambitieux. Aucune démonstration ne permet de prouver avec certitude, dans cette enquête comme dans PISA, qu'il existe un lien entre ces compétences et la réussite socio-économique.

Enfin, PIAAC est loin d'être gratuite. L'enquête IVQ repose sur deux équivalents temps plein pendant quatre ans pour 10 000 répondants et PIAAC représente 17,6 millions d'euros de coûts internationaux de conception. Cette somme est payée globalement au consortium pour pouvoir participer, hors coûts d'enquête. La quote-part française à ces coûts internationaux s'élève à 1,3 million d'euros sur cinq ans hors coût de l'enquête. A cela, s'ajoutent deux équivalents temps plein pendant cinq ans et les coûts de collecte pour 5 000, voire 8 000 répondants. PIAAC est une opération extrêmement coûteuse. La participation française est controversée. Après de nombreuses discussions, le Premier ministre a finalement pris une décision en faveur de la participation. Toutefois, il est très important de pouvoir mener IVQ en parallèle, afin d'éviter toute dérive en matière d'interprétation des résultats.

3. Débat

Christophe TERRIER, Comité du label

Je tiens à souligner qu'au niveau du comité du label, on ne traduit plus rien en français. Tous les dossiers sont rédigés en anglais. Je mesure ainsi mon degré de littératie dans cette langue et je ne peux que constater ma faible compétence. Je trouve dommage cette tendance au développement de la place de la langue anglaise et des repères culturels anglo-saxons.

Roxane SILBERMAN

Pour ma part, je pense que le retrait de la France ne constituait pas une bonne stratégie. Si nous souhaitons peser sur les décisions, faire évoluer les modes de questionnement, les méthodologies, nous devons au contraire être plus présent et adopter une position proactive au niveau européen et non pas seulement réactive ou de retrait.

Sylvie LAGARDE

Forte des mésaventures antérieures, la France s'est beaucoup impliquée dans l'enquête PIAAC. Elle est représentée dans le bureau des pays participants. Toutefois, il est très difficile d'influer sur les décisions. Au niveau de l'OCDE, le bureau des participants a moins de pouvoir que le consortium d'experts chercheurs.

Daniel HANGARD, Contrôle général économique et financier du ministère de l'économie

Je comprends vos préoccupations méthodologiques. Cela étant, il me semble que l'intérêt de ce type d'exercice ne réside pas tant dans la comparaison des performances des différents pays que dans l'évolution des données clefs à l'intérieur d'un même pays sur une longue période. De fait, les phénomènes d'écart de mesure perdent de leur importance et permettent d'évaluer la performance des systèmes de formation.

Raoul BRIET

En termes politiques, en raison notamment des relais médiatiques qui encadrent ce type d'enquêtes, il n'est pas possible de faire abstraction des comparaisons entre les pays.

Bernard SUJOBERT, Insee

Il me semblerait intéressant que le Cnis organise un séminaire sur les transpositions de modèles anglo-saxons manifestement mal adaptés aux situations françaises.

Claude SAUVAGEOT

En réponse à la remarque de Roxane Silberman, je tiens à rappeler qu'il était totalement impossible de faire quoi que ce soit d'autre que de se retirer à l'époque de IALS. Aucun tour de table n'était prévu. Les prescripteurs de l'enquête ont proposé un objet clef en main, non négociable. Cette impuissance a abouti au développement de compétences spécifiques en France avec le projet IVQ. Nous avons tiré des

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

enseignements de ces difficultés passées. Dans PISA 2000, au départ, la France avait proposé un faible nombre d'exercices. Depuis lors, nous nous sommes davantage investis et nous avons pu faire évoluer les contenus de PISA. D'importants progrès ont été accomplis. S'agissant de PIAAC, nous nous sommes engagés de façon significative dans le projet mais nous récupérons 60 % des items de IALS. De façon générale, notre marge de manœuvre demeure assez faible mais, compte tenu de notre incapacité à produire des consortiums centrés sur nos problématiques, nous n'avons pas d'autre choix que de rester présents.

Raoul BRIET

Pourriez-vous préciser la position de l'Europe par rapport à PIAAC ?

Claude SAUVAGEOT

La position d'Eurostat est un peu ambiguë en termes de qualité mais la Commission contribue au financement du projet. Elle donne à chaque pays un volume financier non négligeable pour participer à cette opération. La règle européenne prévoit d'accorder les mêmes financements à tous les pays mais la règle de l'OCDE préconise des financements proportionnels au PIB. Par conséquent, la France n'a pas droit à des sommes très élevées.

Raoul BRIET

Quelles sont les positions des autres grands États non anglo-saxons ?

Arnaud DEGORRE

Au total, plus de 25 pays suivent le projet. Paradoxalement, les plus critiques sont les pays anglo-saxons. Ils se sont impliqués massivement dans IALS. Au vu des difficultés qui persistent, ils sont extrêmement attentifs à la qualité du dispositif. Ce sont eux qui demandent le plus de contre-expertises. Les autres grands pays européens ont surtout des demandes en matière de traduction. Les petits pays européens, à mon avis, s'engagent de manière un peu inconsciente.

Raoul BRIET

Ce que vous mentionnez sur les pays anglo-saxons est plutôt rassurant.

Arnaud DEGORRE

Cela n'empêche pas les entreprises anglo-saxonnes d'orienter fortement la méthodologie de PIAAC.

Sylvie LAGARDE

Nous reparlerons de ce sujet d'ici la fin de l'année, au moment de la demande d'avis d'opportunité pour ces deux enquêtes.

III. Proposition d'avis

Les projets d'avis ont été adoptés et figurent en annexe.

IV. Examen pour avis d'opportunité de projets d'enquêtes

1. La sortie du système scolaire

a. *Enquête Entrée dans la Vie Adulte (EVA), INSEE*

Arnaud DEGORRE

L'enquête Entrée dans la vie adulte (EVA) constitue le prolongement d'un panel initié par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère de l'Éducation nationale en 1995. C'est un panel initialement scolaire (suivi des jeunes tout au long de leur scolarité dans le secondaire) qui se transforme ensuite en questionnaire annuel pour suivre la trajectoire des mêmes jeunes lors de « l'entrée dans la vie adulte » qui peut-être une entrée dans la vie étudiante ou dans la vie professionnelle. Le questionnement prévu dans cette enquête sera assez bref, environ dix minutes. L'enquête sera réalisée par voie postale. Elle portera sur les études que l'enquêté vient d'achever ou suit encore, sur la profession occupée et sur les conditions de vie. L'enquête EVA se situe après la sortie du système éducatif. Initié par l'Insee en 2005, ce dispositif a déjà obtenu un avis d'opportunité favorable pour cinq années en 2004. Nous demandons aujourd'hui l'opportunité jusqu'à l'extinction du panel soit 2012.

Compte tenu des remarques formulées en séance, l'enquête entrée dans la vie adulte recueille un avis d'opportunité favorable.

b. *Enquête « Génération 2007 », CEREQ*

Michel THERY

Cette enquête se situe dans la lignée des enquêtes génération classiques qui portent sur l'entrée dans la vie active des sortants du système scolaire. L'enquête « Génération 2007 » est une « mini-génération » (une seule interrogation). Elle concernera entre 10 000 et 15 000 personnes. Cette édition 2007 revêtira peut-être une importance particulière pour l'enseignement supérieur puisqu'il a été demandé aux universités de produire des chiffres sur l'insertion professionnelle de leurs étudiants. En dehors de cette nouveauté, l'enquête reproduit le schéma habituel. La durée d'interrogation sera assez brève, autour d'un quart d'heure.

Compte tenu des remarques formulées en séance, l'enquête « Génération 2007 » recueille un avis d'opportunité favorable.

c. *Enquête sur le devenir scolaire et professionnel des élèves et étudiants (du supérieur court) sept mois après leur sortie de la vie scolaire, DGER*

Véronique LE GUEN

Dans le même esprit que l'enquête IVA (Insertion dans la Vie Active) du ministère de l'éducation nationale, nous avons mis en œuvre à titre expérimental en février 2009 une enquête sur le suivi des étudiants de l'enseignement supérieur court, après leur sortie de formation. Cette enquête complète celle que nous réalisons déjà à quarante-cinq mois. Elle concernera tous les établissements publics et privés d'enseignement technique agricole et enquêtera l'ensemble des sortants, de toutes les classes (d'enseignement général, technologique ou professionnel), de la quatrième au BTSA. Sont considérés comme sortants tous les étudiants qui ne sont pas réinscrits l'année suivante dans un établissement de l'enseignement agricole. Les thèmes traités sont très proches de ceux de l'enquête IVA. L'échantillon comprend 100 établissements (sur un total de 850) mais l'enquête est ouverte aux 750 autres établissements sur la base du volontariat.

Compte tenu des remarques formulées en séance, l'enquête sur le devenir scolaire et professionnel des élèves et étudiants (du supérieur court) sept mois après leur sortie de la vie scolaire recueille un avis d'opportunité favorable.

2. L'évaluation de politiques de l'emploi

a. *Enquête sur l'évolution du recours aux heures supplémentaires et complémentaires - volet salarié, DARES*

Elvire DEMOLY

L'enquête que nous proposons constitue le second volet d'une enquête sur le recours aux heures supplémentaires et complémentaires, visant à évaluer les effets sur le temps de travail de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA) d'août 2007 et de la loi sur le pouvoir d'achat de février 2008. Après avoir interrogé les entreprises et les établissements, le second volet s'adressera aux salariés. Il s'intéressera à la perception que les salariés ont de l'impact des mesures sur leur rémunération, aux comportements qu'ils adoptent par rapport aux heures supplémentaires et aux possibilités de rachat de jours de congé. L'enquête sera organisée en octobre 2009 par entretiens téléphoniques auprès de 5 500 salariés tirés dans les DADS.

Patricia FERRAND, CFDT

J'aimerais savoir dans quelle mesure le contexte de crise influencera les résultats de l'enquête. S'il y a relativement peu d'heures supplémentaires, comment pourra-t-on estimer leur impact sur les rémunérations ? Dans quelle mesure cette enquête sur les heures supplémentaires et complémentaires demeure-t-elle pertinente dans le contexte actuel de crise ?

Elvire DEMOLY

A mon sens, l'enquête permettra justement de constater si le contexte a une influence sur le nombre d'heures supplémentaires effectuées. En revanche, nous ne serons pas en mesure de maîtriser les effets du changement de conjoncture intervenu entre les deux volets de l'enquête.

Raoul BRIET

A quelle date a eu lieu le premier volet et quand est prévu le second ?

Elvire DEMOLY

Le premier volet a eu lieu en septembre 2008. Le second est prévu, un an plus tard, en octobre 2009.

Norbert HOLCBLAT, DARES

Lors de l'examen autour du Contrat Nouvelle Embauche (CNE), le Conseil avait émis le souhait qu'une enquête soit organisée à la fois auprès des employeurs et des salariés. C'est la démarche que nous avons adoptée pour l'enquête sur les heures supplémentaires. En matière de politique de l'emploi, il me semble positif, de façon générale, de bénéficier du regard croisé des deux parties.

Raoul BRIET

Cette doctrine est très largement partagée.

Daniel HANGARD

Les entreprises publiques, telles qu'EDF, sont-elles comprises dans l'échantillon ?

Elvire DEMOLY

Les salariés de ces entreprises font effectivement partie du champ de l'enquête.

Bernard SUJOBERT

Les salariés enquêtés sont-ils issus des entreprises qui ont fait l'objet du premier volet de l'enquête en 2008 ?

Elvire DEMOLY

Non, les deux volets de l'enquête sont disjoints, pour des raisons de délai entre les deux interrogations. Nous aurions risqué de nous heurter à l'effet mémoire.

Raoul BRIET

Est-il classique d'adopter ce mode disjoint de traitement dans les enquêtes à double regard ?

Bernard SUJOBERT

Concernant le CNE, j'ai le souvenir d'une démarche différente.

Raoul BRIET

La non-simultanéité entre les deux volets est-elle à l'origine de ce choix ?

Elvire DEMOLY

Nous risquerions également d'être confrontés à un problème d'échantillon, concernant par exemple les entreprises qui n'existeraient plus ou auraient changé de taille. En outre, l'échantillon du premier volet de l'enquête était couplé à l'échantillon de l'enquête ACEMO. Nous avons jugé que cette contrainte suffisait et qu'y ajouter une contrainte de plus deviendrait ingérable.

Raoul BRIET

Cela peut conduire à une interrogation sur la pertinence de la non-simultanéité.

Christophe TERRIER

Lors des journées de méthodologie statistique, qui se sont tenues la semaine dernière, une question a porté sur les enquêtes couplées. Néanmoins, le cas des enquêtes couplées disjointes n'a pas été évoqué. A ce jour, il n'existe pas de position arrêtée sur ce sujet.

Compte tenu des remarques formulées en séance, l'enquête sur l'évolution du recours aux heures supplémentaires et complémentaires - volet salariés recueille un avis d'opportunité favorable.

b. Enquête sur le devenir des signataires d'un contrat d'autonomie, DARES

Laure CRUSSON

Le contrat d'autonomie est un nouveau dispositif qui a été mis en place en juillet 2008 dans le cadre du plan espoir banlieue. Il est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, en recherche d'emploi, vivant dans les quartiers définis comme prioritaires par les politiques de la ville. Ce dispositif existe dans 35 départements. Des opérateurs de placement ont en charge l'accompagnement renforcé des jeunes vers l'emploi ou la formation professionnelle. Ces opérateurs sont majoritairement privés, mais deux opérateurs publics ont également été retenus (Haut-Rhin et la Réunion). Le dispositif comprend deux phases. La première, d'une durée

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

maximale de six mois, consiste en un accompagnement des jeunes par les opérateurs retenus. La seconde, qui dure également six mois, correspond à un suivi des bénéficiaires dans l'emploi ou la formation. Au cours du dispositif, les jeunes et les prestataires remplissent trois fichiers administratifs : le contrat, un bilan de la première phase et un bilan final. Ces trois formulaires sont saisis par la DARES. Des comptages rapides hebdomadaires sont également effectués par la DGEFP.

L'enquête comprend deux angles d'attaque. Le premier vise à décrire de manière détaillée le fonctionnement du dispositif, à préciser les conditions d'accès, à cerner l'opinion des bénéficiaires sur le dispositif, à présenter les modalités d'accompagnement et à identifier les motifs de rupture. Le second volet a pour objectif de mieux connaître les bénéficiaires, leurs caractéristiques sociodémographiques et leur trajectoire professionnelle. D'un point de vue technique, la base de sondage est constituée par la base des entrées dans le contrat entre janvier et décembre 2009. L'enquête se déroulera par téléphone. Elle durera au maximum 25 minutes. La première interrogation aura lieu au cours du deuxième trimestre 2010 auprès de l'ensemble des signataires d'un contrat en 2009. Une seconde interrogation aura lieu fin 2010 début 2011 à destination des jeunes qui n'auront pas abandonné. Pour réaliser cette enquête, nous souhaitons mettre en place un comité de pilotage avec les principaux acteurs concernés (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, délégation interministérielle à la ville, partenaires locaux). Nous souhaitons également consulter les partenaires sociaux sur la base d'un premier projet de questionnaire. Enfin, nous envisageons de publier un ou plusieurs *Premières synthèses* et de restituer les résultats aux enquêtés.

Raoul BRIET

Le sujet est nouveau mais la technologie de l'enquête est éprouvée.

Dominique GARREAU, Délégation interministérielle à l'orientation

Le contrat d'autonomie est pris en charge à la fois par des structures privées et des structures publiques. Au départ, le dispositif a suscité des controverses. Les missions locales contestaient l'appel aux structures privées. Dans ce contexte, je souhaiterais savoir si vous publierez un résultat global ou des résultats département par département, qui permettront de connaître la performance des différentes structures de placement impliquées ?

Caroline CAVADINI-MALOTAUX

Le dispositif porte sur 35 départements français, dont La Réunion. Or, La Réunion ne fait malheureusement pas partie des enquêtés. Je trouve cela un peu dommage. Disposer des données concernant La Réunion aurait permis de connaître l'impact du dispositif en Outre-mer, par rapport à la Métropole. Quelle est la justification de ce choix ?

Laure CRUSSON

Il est tout à fait envisageable d'inclure La Réunion dans cette enquête. Au départ, nous ne l'avions pas prévu, pour des raisons de coût et à cause des particularités de l'île. S'agissant des modalités de diffusion des résultats, nous ne savons pas encore si nous bénéficierons d'un taux de réponse suffisant pour disposer de données département par département. Néanmoins, dans tous les cas, tel n'est pas l'objet de cette enquête.

Compte tenu des remarques formulées en séance, l'enquête sur le devenir des signataires d'un contrat d'autonomie recueille un avis d'opportunité favorable.

3. Dans le champ des recommandations du rapport de Foucauld

a. *Enquête sur les sortants des listes de demandeurs d'emploi de Pôle emploi, DARES et Pôle emploi*

Marion DEFRESNE, DARES

L'enquête sur les sortants des listes de demandeurs d'emploi de Pôle emploi est une reconduction. Elle a été lancée en 2001. A l'époque, il s'agissait déjà d'interroger par téléphone aux mois de mars, juin, septembre et décembre des demandeurs d'emploi sortants des listes ANPE ; pour chacune des vagues d'enquête, 2 300 demandeurs d'emploi ayant déclaré avoir repris un emploi ou dont la déclaration était imprécise voir manquante étaient enquêtés. étaient exclues du champ de l'enquête les personnes sorties des listes pour entrer en formation, retraite, congé de maternité, de parentalité ou de maladie ou pour changement d'agence locale pour l'emploi. En 2004, un avis d'opportunité avait été obtenu sur cette base.

En 2007, l'enquête a fait l'objet d'une refonte. Désormais, ce sont 15 000 demandeurs d'emploi qui sont interrogés à chaque vague d'enquête. Parmi eux, 2 000 étaient interrogés sur la base du questionnaire initial, d'une durée de 10 minutes, et 13 000 se voyaient proposer un questionnaire plus court, qui ne reprenait qu'une partie du questionnaire initial. Cet élargissement du champ de l'enquête visait à nous doter d'une représentativité régionale sur la France métropolitaine et à nous permettre de disposer d'indicateurs particuliers sur certaines populations cibles, comme les bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé ou les résidents de zone urbaine sensible. A l'époque de cette refonte, l'enquête avait à nouveau été présentée et avait reçu le label d'intérêt général et de qualité statistique.

Le dispositif que je vous présente aujourd'hui est une reconduction de l'enquête de 2007. Il répond principalement à trois objectifs : fournir des estimations trimestrielles des véritables motifs des sorties de listes de demandeurs d'emploi (par exemple 40 % des défauts d'actualisation sont en fait des reprises d'emploi), qualifier la nature des emplois retrouvés (type de contrat, durée, temps de travail, niveau de satisfaction de l'employé) et connaître la situation professionnelle au moment de l'enquête des demandeurs d'emploi sortis pour reprise d'emploi. La Dares et Pôle emploi souhaitent mettre en place une publication trimestrielle qui présentera les principaux résultats de l'enquête, ainsi qu'une publication annuelle qui se centrera sur les déclinaisons régionales et par publics cibles des indicateurs de l'enquête. Nous souhaitons par ailleurs alimenter différents tableaux de bord et nourrir certains indicateurs LOLF, tels que les taux de retour à l'emploi durable des publics prioritaires. Nous espérons enfin que cette enquête puisse permettre le suivi de la convention tripartite entre l'État, l'Unedic et Pôle emploi.

Roxane SILBERMAN

La Dares transmet régulièrement ses données d'enquête au réseau Quetelet, ce dont je me félicite. Pourriez-vous nous indiquer ce qu'il en sera concernant cette enquête, dans la mesure où elle fait l'objet d'un partenariat ? L'ensemble des données collectées pourront elles être transmises ?

Marion DEFRESNE

Cette question est en cours d'étude. Je m'en suis entretenue avec Catherine Daniel, de la Dares, qui reprend en main tout le travail de catalogage des enquêtes et de mise à disposition des données. Je ne me trouve pas encore en capacité de vous répondre car les données d'enquête ne sont pas utilisables en tant que telles. A partir des données collectées sur le terrain, il s'agit de pouvoir ré-estimer les sorties de la statistique mensuelle du marché du travail (STMT) selon les motifs réels. Selon moi, il ne suffit pas d'envisager la mise à disposition des données collectées sur le terrain. Il convient surtout de s'interroger sur l'appariement à mettre en place avec des données administratives.

Patrick BOULTE

Dans l'état actuel du fonctionnement de Pôle emploi, il existe beaucoup de phénomènes de retard d'inscription ; certaines personnes sortent du dispositif avant même d'y être entrées ; de nombreux dysfonctionnements administratifs sont à déplorer. Les radiations erronées se multiplient. La conjoncture est un peu particulière. Il me semble difficile de mettre en place une enquête dans ce contexte.

Anne-Juliette BESSONE, DARES

Comme Marion Defresne vient de le préciser, l'objet de cette enquête est de ré-estimer les données administratives. Nous suivons ces données tous les mois, conjointement avec Pôle emploi. Nous sommes particulièrement attentifs à l'enregistrement des différents motifs dans ces fichiers. Sur les derniers mois, il n'y a pas de mouvements particuliers sur les motifs de sorties notamment pour défaut d'actualisation ou radiation administrative. Par ailleurs, par rapport au protocole de l'enquête lui-même, la mise en place date de 2007. Nous avons donc une certaine expérience dans la conduite de ce projet. Nous sommes très vigilants par rapport à la façon dont le prestataire conduit les entretiens téléphoniques. En dehors des phénomènes conjoncturels, on est très confiant sur la manière dont est conduite l'opération.

Compte tenu des remarques formulées en séance, l'enquête sur les sortants des listes de demandeurs d'emploi de Pôle emploi recueille un avis d'opportunité favorable.

4. Enquête européenne présentée avant le début d'un nouveau cycle de cinq ans**a. Enquête sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires, ECMOSS (INSEE)****Sabine BESSIERE**

L'enquête sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires est une enquête européenne collectée par l'Insee et produite en collaboration avec la Dares, qui permet de détailler les différents éléments de la rémunération des salariés, le volume de travail, les charges assises sur la rémunération permettant de calculer le coût salarial. Les enquêtes sur la structure des salaires et le coût de la main-d'œuvre existent depuis 1966. La demande de reconduction porte sur un cycle de quatre ans (2010-2013) alors que s'achève en 2009 le cycle de quatre ans qui avait démarré en 2006. La principale évolution concerne le champ de l'enquête, qui s'élargit au secteur non marchand, à la demande d'Eurostat. Pour répondre à cette demande, l'enquête va évoluer dans deux domaines. D'une part, le champ va être élargi aux collectivités territoriales : au total, 16 000 établissements seront enquêtés chaque année par voie postale pour une partie de leurs employés, ce qui représentera un échantillon de 120 000 à 150 000 salariés. D'autre part, le dispositif sera complété par une enquête réalisée au domicile d'un échantillon de 20 000 salariés de l'État parallèlement à l'enquête ECMOSS 2010. L'opportunité est demandée pour l'ensemble du dispositif.

Roxane SILBERMAN

Nous sommes en train d'évoluer vers un système statistique qui va de plus en plus utiliser la voie des appariements qui permettent d'alléger la charge des enquêtés. Le CNIS s'est plusieurs fois déclaré favorable à cette évolution. L'enquête qui vient de nous être présentée constitue un exemple typique de cette évolution. Or, comme j'ai eu plusieurs fois l'occasion de le dire, cette évolution a un coût en matière de mise à disposition des fichiers pour la recherche car elle peut alourdir voir empêcher (voir la situation actuelle pour les données d'origine fiscale) la mise à disposition des données pour la recherche. En dépit de la dernière modification de la loi de 1951, qui donne un cadre plus favorable, une évolution systématique dans ce sens n'ira pas sans poser de problèmes qu'il faudra prendre en compte.

Sabine BESSIERE

Dans le cas d'ECMOSS, nous avons travaillé au cours de ce cycle pour résoudre ce problème de mise à disposition, qu'il s'agisse des données sur l'établissement ou sur le salarié. Nous devrions mettre à disposition d'ici la fin du premier semestre auprès du centre Quetelet les enquêtes 2005 et 2006. Des compromis en termes d'anonymisation ont été trouvés. On dispose maintenant d'un fichier qui permet de répondre à la plupart des demandes. Par ailleurs, cette enquête sera diffusée par Eurostat, dans un délai plus lointain. Un CD-ROM avec les résultats des enquêtes européennes « structure des salaires » sera notamment mis à disposition à plus ou moins long terme. Les données françaises en feront partie.

Compte tenu des remarques formulées en séance, l'enquête sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (ECMOSS) recueille un avis d'opportunité favorable.

CONCLUSION**Jean-Pierre LE GLEAU**

En tant que représentant du Secrétaire général du Cnis, je souhaite préciser que les avis d'opportunité favorables qui viennent d'être donnés manifestent l'intérêt du Cnis pour les enquêtes présentées et pour les objectifs qui y sont attachés. Néanmoins, je rappelle que cet exercice se réalise sans contrainte budgétaire ni obligation sur les personnes. Le rôle du Cnis consiste à assurer la concertation entre producteurs et utilisateurs de la statistique publique et à faire émerger la demande exprimée par les utilisateurs, mais ses avis d'opportunité ne valent pas nécessairement un engagement de réalisation de l'enquête. Lorsque le service qui demande l'opportunité assure les maîtrises d'œuvre et d'ouvrage, la présentation de l'enquête au Cnis est un quasi-engagement de monter l'opération. Mais il arrive parfois que la maîtrise d'œuvre soit différente de la maîtrise d'ouvrage. L'enquête n'est alors réalisée que sous réserves que la maîtrise d'œuvre dispose des moyens suffisants pour cette réalisation. Dans la nouvelle gouvernance qui se met actuellement en place, il reviendra à l'Autorité de la statistique publique, une fois que les services producteurs auront fait les travaux et les enquêtes statistiques, de vérifier si le programme réalisé est bien en cohérence avec l'expression des demandes exprimées initialement par le Cnis. Je me permets cette précision car, dans le passé, des engagements ont pu être pris en matière de maîtrise d'ouvrage sans s'assurer au préalable que la maîtrise d'œuvre pouvait suivre.

Raoul BRIET

Je pense que ce rappel était utile et je vous remercie pour ces précisions. Cette réunion est la dernière de la formation « Emploi, revenus ». Nous nous reverrons après l'été, dans un cadre légèrement différent. Je vous remercie encore de votre présence.

La séance est levée à 17 heures 25.

DOCUMENTS PREPARATOIRES

- Fiches descriptives d'enquêtes présentées pour avis d'opportunité

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la formation emploi, revenus – 31 mars 2009

AVIS D'OPPORTUNITÉ

- Enquête Entrée dans la vie adulte..... 26
- Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif Génération 2007 27
- Enquête sur le suivi des élèves et étudiants du cycle supérieur court des établissements d'enseignement technique agricole 29
- Enquête sur l'évolution du recours aux heures supplémentaires et complémentaires - volet salariés 31
- Enquête sur le devenir des signataires d'un contrat d'autonomie 33
- Enquête auprès des sortants des listes de demandeurs d'emploi de Pôle emploi 35
- Enquête sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires Cycle quadriennal 2010-2013 37

Paris, le 5 mai 2009 - N° 128/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Entrée dans la vie adulte » (EVA)

Type d'opportunité : prolongation d'enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département de l'emploi et des ressources d'activité - Pôle Diplômes et spécialités de formation

Au cours de sa réunion du 31 mars 2009, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête « Entrée dans la vie adulte » (EVA).

L'enquête est le prolongement jusqu'en 2012 d'une enquête réalisée depuis 2005 auprès des jeunes du panel Éducation de 1995 (cohorte obtenue par échantillon à partir des collégiens entrés en 6^e en septembre 1995 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine) qui sont sortis du système éducatif. Elle porte sur l'entrée dans la vie adulte et la carrière professionnelle. La prolongation de l'enquête jusqu'en 2012 permettra d'observer l'insertion des derniers individus de la cohorte encore en études et d'obtenir ainsi un panorama aussi complet que possible. La date de 2012 est cohérente avec le fait que la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère de l'éducation nationale suivra pour sa part l'échantillon relatif aux étudiants jusqu'en 2011 (bac+9 pour les jeunes « à l'heure »).

Parmi les thèmes abordés, on peut citer la date de sortie du système éducatif, la raison de l'arrêt des études, le parcours professionnel depuis la sortie du système scolaire, les conditions de vie ... Les informations sur les débuts de carrière et l'insertion professionnelle seront mises en regard des cursus scolaires et des projets formés pendant l'adolescence.

La collecte est réalisée au printemps de chaque année par voie postale avec une relance par courrier puis téléphonique. Depuis la première interrogation EVA par l'Insee en 2005, l'échantillon du panel Éducation de 1995 a subi une attrition d'environ un tiers de sa taille, due principalement à la déperdition d'information entre les années 2000 et 2004 (problèmes de suivi, attrition naturelle, décalage important entre sorties précoces et première observation dans EVA). En 2009, 11 900 jeunes du panel 1995 seront enquêtés dont 9 600 dans le cadre d'EVA. Le passage du questionnaire auto-administré dure 9 minutes au maximum.

Le comité de pilotage comprend des représentants des chercheurs, de la Dares, de la Drees, de la Depp et de l'Insee.

Les fichiers pondérés et anonymisés sont transmis aux partenaires de l'opération (Dares, Drees, Centre Quételet). L'exploitation des résultats est réalisée principalement par les chercheurs et les partenaires de l'opération (la Depp, la Dares, la Drees et l'Insee). Jusqu'à maintenant, l'enquête a été peu valorisée du fait de la mise à disposition tardive des données aux partenaires. Il sera plus intéressant d'en exploiter les résultats lorsqu'ils couvriront plus de deux années d'interrogation. Le niveau géographique de publication est la France métropolitaine.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 5 mai 2009 - N 132/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif, Génération 2007

Type d'opportunité : enquête nouvelle au sein d'un dispositif existant

Périodicité : enquête ponctuelle

Demandeur : Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications (Céreq) - Département des Entrées dans la Vie Active

Au cours de sa réunion du 31 mars 2009, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif, Génération 2007.

L'enquête s'inscrit dans la continuité du nouveau dispositif de l'Observatoire National des Entrées dans la Vie Active (ONEVA) initié en 1997 avec une première enquête auprès de sortants du système éducatif en 1992. L'objectif général du dispositif est d'assurer une production régulière d'indicateurs standards d'insertion à trois ans, sur des sortants de formation initiale, par niveaux et grands domaines de formation et de produire des indicateurs régionaux de base. Il est également de permettre une analyse approfondie des parcours à l'issue du système éducatif et des premières mobilités professionnelles. Ces enquêtes doivent également permettre d'examiner la place et le rôle des mesures pour l'emploi ou la formation, en début de vie active.

L'enquête présentée ici concernera la génération de sortants en 2007. Sa collecte unique est prévue en 2010. Elle permettra d'analyser l'insertion des jeunes sortis en 2007 sur leurs trois premières années de vie active et de comparer les cheminements de ces jeunes à ceux de la génération 1998 (ceux sortis de formation initiale en 1998), de la génération 2001 et de la génération 2004.

L'enquête Génération 2007 décrira le parcours professionnel des jeunes depuis leur sortie de formation en 2007 jusqu'à la date de l'enquête au printemps 2010. Elle fournira ainsi les situations des jeunes mois par mois : emploi, chômage, inactivité, reprise d'études, avec une description détaillée de leur premier emploi (s'il existe) et de leur situation à la date de l'enquête. Certains éléments du parcours scolaire seront également recueillis.

La collecte sera réalisée au printemps 2010 par téléphone avec saisie simultanée des réponses sur ordinateur (CATI). Le temps de passation du questionnaire sera de l'ordre de 15 minutes (temps maximal prévu : 30 minutes). Le contenu du questionnaire de Génération 2007 sera proche de la version allégée du questionnaire de Génération 2004 à 3 ans.

Le groupe retenu pour la concertation sur Génération 2007 sera identique à celui qui avait été mis en place lors de la conception de la première interrogation de Génération 2004 (sortants de 2004). Il comprend des personnes de divers horizons : représentants des ministères de tutelle du Céreq (Dares, Direction générale de l'enseignement scolaire, Direction générale de l'enseignement supérieur, Depp ...), partenaires sociaux (Medef, CFDT, CGT, FO, UNSA ...), organismes d'études et de recherches (Insee, Institut de recherche sur l'éducation, Centre Maurice Halbwachs, Laboratoire

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

interdisciplinaire sur les ressources humaines et l'emploi, Observatoire régional de l'emploi et de la formation et des qualifications).

L'exploitation des résultats sera principalement réalisée par le Céreq et son réseau de centres associés régionaux. Les résultats feront l'objet de publications dans les collections habituelles du Céreq (*Bref, Notes Emploi Formation, RELIEF*) à partir du début de l'année 2011.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 5 mai 2009 - N° 130/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur le suivi des élèves et étudiants du cycle supérieur court des établissements d'enseignement technique agricole

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : DGER (direction générale de l'enseignement et de la recherche) du ministère de l'agriculture et de la pêche

Au cours de sa réunion du 31 mars 2009, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête sur le suivi des élèves et étudiants du cycle supérieur court des établissements d'enseignement technique agricole.

L'enquête est comparable à celle conduite par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale auprès de ses établissements de l'enseignement scolaire, appelée IVA (insertion dans la vie active des lycéens) et auprès de tous les centres de formation d'apprentis (y compris agricoles) appelée IPA (insertion dans la vie professionnelle des apprentis).

L'enquête a pour objectif d'appréhender le devenir à court terme des jeunes après leur sortie de l'enseignement agricole. Elle vise à analyser les modalités de leur insertion en fonction des formations suivies : situation professionnelle dont qualité des emplois occupés, études poursuivies en dehors du circuit de l'enseignement agricole, sorties sans qualification du système éducatif. Elle a vocation à être le dispositif qui renseignera tous les ans, l'ensemble des partenaires locaux, régionaux et nationaux en charge de l'enseignement et de la formation professionnelle sur l'insertion professionnelle des jeunes, quelques mois après la fin de leur formation. Les informations collectées serviront aux DRAAF - SRFD (direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt – service régional de la formation et du développement) pour piloter l'enseignement agricole en région avec le PREA (plan régional de l'enseignement agricole), en liaison avec le 5^{ème} SPNF (schéma prévisionnel national des formations) qui couvre la période 2009-2014. Elles seront utiles également aux élèves et à leurs familles pour les choix d'orientation en liaison avec les débouchés. De plus, l'enquête renseigne les établissements sur la situation des jeunes à l'issue de formation non diplômante (après les classes de 4^{ème}, 3^{ème}, 2^{nde}) ou n'ayant pas accompli la totalité d'un cursus de formation. Enfin, l'enquête permet de calculer l'indicateur LOLF « taux net d'emploi » des sortants de l'enseignement agricole, de manière analogue à celle de l'éducation nationale.

Les principaux thèmes abordés sont centrés sur la dernière classe fréquentée (niveau et spécialité de formation suivie), les diplômes obtenus, les caractéristiques des élèves (sexe, âge), leur situation géographique, leur situation au 1^{er} février de l'année qui suit la fin présumée de leurs études, et, pour ceux qui ont trouvé un emploi, sur le descriptif de cet emploi (statut, fonction principale, durée du travail, salaire, taille et secteur d'activité de l'entreprise, démarches ayant permis d'obtenir cet emploi) et sur l'opinion de l'élève sur la formation et les stages qu'il a suivis.

La collecte est réalisée chaque année du 1^{er} février au 31 mars par les établissements d'enseignement agricole technique, publics ou privés auprès de leurs sortants quelle que soit la

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la formation emploi, revenus – 31 mars 2009

formation qu'ils ont suivie (formations générales, technologiques ou professionnelles, des classes de 4^{ème} aux classes de BTSA et préparatoires à l'entrée dans les grandes écoles) et qui ne se sont pas réinscrits l'année suivante dans un établissement agricole. L'enquête couvre la France métropolitaine et les Dom-Tom (sauf la Nouvelle Calédonie). Tous les sortants de la centaine d'établissements qui constitueront l'échantillon seront enquêtés. Les autres établissements auront la possibilité de réaliser l'enquête. Le passage du questionnaire dure 10 minutes au maximum.

Le questionnaire a été élaboré par la DGER en collaboration avec l'ENESAD (établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon), sur la base de celui de l'enquête IVA/IPA de l'éducation nationale. Le comité de pilotage comprend des représentants de la DGER, de l'inspection, de services régionaux, des fédérations de l'enseignement privé, de l'ENESAD, de l'observatoire national de l'enseignement agricole, des syndicats d'enseignement, de l'ingénierie de formation et de chefs d'établissements.

Une analyse des résultats est conduite conjointement par l'ENESAD et la DGER à l'échelon national (construction d'indicateur, LOLF en particulier, rédaction d'une synthèse statistique). Une restitution des résultats au niveau régional est également prévue dans la mesure où les réponses sont en nombre suffisant. D'autre part, les établissements qui participent à l'enquête disposent immédiatement de leurs données et de tableaux de synthèse.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.

Paris, le 5 mai 2009 - N° 126/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur l'évolution du recours aux heures supplémentaires et complémentaires et les pratiques de rachat des jours de congés (volet « salariés »)

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête ponctuelle

Demandeur : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

Au cours de sa réunion du 31 mars 2009, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête sur l'évolution du recours aux heures supplémentaires et complémentaires par les entreprises et les pratiques de rachat de jours de congés par les salariés (volet « salariés »).

Les deux volets de l'enquête (entreprises (collecté en 2008) et salariés) visent à évaluer la mise en œuvre par les entreprises des volets relatifs à la durée du travail de deux lois prises en faveur du pouvoir d'achat :

- la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (Tepa) a introduit des mesures d'exonération fiscale et d'allègement de cotisations sociales en faveur des heures supplémentaires et complémentaires ;
- la loi du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat qui a instauré, pour une période déterminée, des possibilités de rachat par les salariés de jours de congés acquis au titre de la réduction du temps de travail (JRTT) ou de jours de congés non pris pour les salariés relevant du régime du forfait annuel en jours ou enfin de jours déposés sur un compte épargne-temps. L'exercice de ces droits est toutefois soumis à l'accord de l'employeur.

Le volet « salariés » de l'enquête a pour objectif d'appréhender, avec un recul supplémentaire, la perception par les salariés –à temps complet et à temps partiel– de ces mesures et de leur impact sur leurs rémunérations, au travers de l'évolution des pratiques d'heures supplémentaires et complémentaires et d'éventuels rachats de jours de congés non pris.

La collecte est prévue en octobre 2009. Elle aura lieu par téléphone auprès des salariés de France métropolitaine non intérimaires d'entreprises de toutes tailles des secteurs concurrentiels non agricoles, qui à la date de l'enquête occupaient un emploi dans la même entreprise qu'au 31/12/2008. L'objectif est d'obtenir 5 500 réponses. L'échantillon sera tiré dans les fichiers de déclaration annuelle de données sociales (DADS) de l'année 2008. La durée moyenne de questionnement est estimée à 15 minutes, le temps maximum à environ 20 minutes. Les données recueillies seront enrichies par appariement avec des données relatives aux heures supplémentaires et complémentaires issues des DADS 2009 et aussi avec d'autres données provenant de sources sur les entreprises.

Le projet sera présenté et discuté au sein d'un groupe d'experts comportant des chercheurs spécialistes des domaines de la durée du travail et des salaires ainsi que des représentants des administrations et institutions publiques concernées par les thèmes de l'enquête (Direction générale du trésor et de la politique économique, Direction générale du travail, Direction de la sécurité sociale, Direction de la législation fiscale, Insee, Acoss, Dares). Un groupe de concertation réunira la Dares et les partenaires sociaux.

Des premiers résultats seront diffusés dans les six mois suivant l'enquête sous forme d'un *Premières Synthèses* de la Dares.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 5 mai 2009 - N° 131/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur le devenir des signataires d'un contrat d'autonomie

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête ponctuelle

Demandeur : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

Au cours de sa réunion du 31 mars 2009, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête sur le devenir des signataires d'un contrat d'autonomie.

L'enquête répond aux demandes émanant de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), de la Délégation interministérielle à la ville (DIV) et du Comité interministériel des villes (CIV) suite à la mise en place dans le cadre du plan « Espoir Banlieue » du contrat d'autonomie, un dispositif nouveau qui concerne les jeunes en recherche d'emploi résidant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'objectif de l'enquête est double :

- mieux comprendre le passage en dispositif et les modalités d'accompagnement : il s'agit de recueillir des éléments sur les conditions d'accès au dispositif, les motifs d'adhésion, le déroulement du contrat (formations suivies pendant la phase de recherche, moyens mis en œuvre par l'opérateur...), les motifs de ruptures de contrat, l'opinion du jeune sur le dispositif.
- décrire la trajectoire professionnelle des signataires et leurs caractéristiques socio-démographiques.

L'enquête quantitative sera complétée par des travaux qualitatifs de nature monographique, qui, sur la base d'entretiens semi-directifs avec les opérateurs, les conseillers ou les membres des comités de pilotage départementaux, permettront notamment d'identifier les conditions favorables et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du contrat d'autonomie.

L'enquête sera menée par téléphone auprès des personnes (jeunes de 16 à 25 ans - ou 30 ans dans certains cas - essentiellement issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville) ayant signé un contrat d'autonomie entre janvier 2009 et décembre 2009 dans les 35 départements où le dispositif est mis en place. A ce stade, la réalisation de l'enquête à la Réunion est envisageable, elle dépendra néanmoins des contraintes de coût liées à sa mise en œuvre. L'objectif est d'obtenir 5 000 questionnaires complets. Deux vagues d'interrogation sont prévues. La première interrogera, au cours du deuxième trimestre 2010, les jeunes entrés en contrat d'autonomie en 2009. La seconde qui aura lieu fin 2010 - début 2011 réinterrogera les jeunes qui sont toujours dans le dispositif à la date de cette seconde interrogation. La durée maximale de questionnement est estimée à 25 minutes pour chacune des interrogations. L'échantillon sera constitué à partir du fichier des signataires. Toutefois, l'interrogation pourrait être exhaustive.

Un comité de pilotage sera mis en place avec les principaux acteurs de l'opération (DGEFP, DIV, représentants des services déconcentrés...) à l'automne 2009. Les partenaires sociaux seront consultés sur la base d'une première version du projet de questionnaire.

Les résultats seront diffusés dans les publications de la Dares, notamment sous forme de *Premières Synthèses*.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 5 mai 2009 - N° 133/D130

VIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête auprès des sortants des listes de Pôle emploi

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête trimestrielle

Demandeur : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) - Sous direction Emploi et marché du travail

Au cours de sa réunion du 31 mars 2009, la formation Emploi Revenus a examiné le projet d'enquête auprès des sortants des listes de demandeurs d'emploi de Pôle emploi.

L'enquête est une réédition de l'enquête mise en place au deuxième trimestre 2001 par l'ANPE (intégrée dans Pôle emploi depuis le 01/01/2009) et la Dares et qui a fait l'objet d'une refonte appliquée à partir de la collecte de 2007. Elle a pour objectif de fournir des estimations trimestrielles des véritables motifs de sortie des listes de Pôle emploi des demandeurs d'emploi (DE), de façon à éclairer plus précisément la question de la reprise d'emploi, de qualifier la nature des emplois retrouvés (contrat de travail, durée du travail, satisfaction de l'emploi, etc.) et de connaître la situation professionnelle au moment de l'enquête (soit trois mois après la sortie des listes de Pôle emploi) des demandeurs d'emploi sortis pour reprise d'emploi.

L'enquête trimestrielle est réalisée par téléphone auprès des sortants du dernier mois de chaque trimestre des listes (catégories A, B, C) de Pôle emploi en France métropolitaine. Environ 15 000 sortants du mois N sont interrogés au cours de la première quinzaine du mois N+3 : 2 000 sur un questionnaire dit « long » et 13 000 sur un questionnaire dit « court ». Le questionnaire court aborde le motif réel de sortie des listes ainsi qu'un ensemble de questions sur la reprise d'emploi. Le questionnaire long permet de caractériser de façon plus détaillée les emplois retrouvés. Celui du mois de mars contient en plus des questions sur l'appréciation des demandeurs d'emploi vis-à-vis de Pôle emploi. Le passage du questionnaire court dure environ 5 minutes et celui du questionnaire long 10 minutes, un peu plus longtemps pour l'interrogation longue du mois de mars.

L'enquête étant reconduite selon les modalités présentées pour de l'obtention de l'avis de conformité (décembre 2006) à l'occasion de sa refonte, la Dares et Pôle emploi n'ont pas réuni de comité de concertation depuis lors.

Les résultats seront exploités au niveau France métropolitaine dans le cadre de publications trimestrielles et au niveau régional dans le cadre de publications annuelles. Ils sont diffusés trimestriellement sous double timbre Pôle emploi-Dares et annuellement dans les collections de Pôle emploi et de la Dares. Ils font par ailleurs l'objet de *Premières Synthèses* conjoncturelles de la Dares et sont utilisés pour le suivi de

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

la convention tripartite (l'État, l'Unedic et Pôle emploi). Ils servent également à alimenter les indicateurs Lof et les tableaux de bord de la Dares.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.

Paris, le 5 mai 2009 - N° 129/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête annuelle sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires cycle quadriennal 2010-2013

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : cycle d'enquêtes pluriennal

Demandeur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département de l'emploi et des revenus d'activité - Division salaires et revenus d'activité en association avec le ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) - Département Salaires et Conventions Salariales.

Au cours de sa réunion du 31 mars 2009, la formation Emploi revenus a examiné le projet d'enquête annuelle sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss).

L'enquête répond à une demande européenne (règlements européens et gentlemen's agreement) relative à la production de statistiques structurelles sur le coût de la main d'œuvre et les salaires. Ecmoss 2010-2013 est la reconduction du cycle quadriennal qui s'est déroulé de 2006 à 2009. A la demande d'Eurostat, le champ de ces statistiques structurelles est étendu à l'ensemble du secteur non-marchand. Pour répondre à cette demande, l'enquête évoluera sur deux points par rapport au cycle précédent : son champ sera élargi aux collectivités locales et une enquête complémentaire sera menée auprès des agents de l'État. Par le passé, des enquêtes sur la structure des salaires ou sur le coût de la main d'œuvre ont été menées depuis 1966, à un rythme irrégulier et sur des champs sectoriels plus ou moins larges.

Outre, la fourniture des statistiques européennes, Ecmoss est utilisée par la Dares pour établir les statistiques précédemment obtenues à partir de l'enquête annuelle ACEMO adressée aux entreprises de plus de 10 salariés (enquête supprimée au profit du dispositif des Ecmoss). L'enquête contribue par ailleurs à l'établissement des comptes nationaux. Enfin, les chercheurs en sciences sociales utilisent ses données pour étudier les pratiques salariales des entreprises, à travers des sujets aussi divers que la discrimination salariale ou le rôle des conventions collectives.

L'enquête a plusieurs objectifs :

- identifier les différents éléments de la rémunération des salariés (salaire de base, compléments, primes variables, épargne salariale, avantages en nature), selon les caractéristiques des salariés et de l'employeur ;
- évaluer les charges assises sur les rémunérations, et plus généralement les dépenses engagées par l'entreprise au bénéfice de ses salariés, et de calculer ainsi un coût salarial harmonisé (par

activité, par région, par taille d'entreprise) à des fins de comparaison avec les niveaux de coût des autres pays de l'Union européenne ;

- détailler les différentes composantes de la rémunération, les charges sociales patronales (légal et conventionnelles), les compléments de salaire versés en cas de maladie ou au titre d'autres risques, ainsi que les autres éléments de coût (épargne salariale, taxes ou dépenses libératoires diverses, œuvres sociales, autres dépenses au bénéfice des salariés...). L'enquête s'intéresse également au volume de travail effectivement accompli, compte tenu des congés, des divers jours fériés et ponts, et des autres jours non travaillés.

L'enquête est organisée sur un cycle de quatre ans. Un questionnaire commun aux quatre années est complété les deux premières années par un questionnaire sur la structure des salaires (ESS), les deux années suivantes sur le coût de la main d'œuvre (ECMO). Les informations contenues dans les DADS, ainsi que celles d'autres sources administratives (URSSAF) sont mobilisées afin d'alléger le questionnement. Environ 16 000 établissements seront enquêtés chaque année et répondront pour une partie de leurs salariés (de 1 à 24 salariés par établissement), ce qui représente un échantillon d'environ 120 000 à 150 000 salariés.

La première collecte annuelle d'Ecmoss est prévue entre mars et décembre 2010 auprès des établissements de France métropolitaine appartenant à une entreprise de 10 salariés ou plus des secteurs B à S et plus précisément pour les secteurs B à N, P marchand, O (restreint aux seules collectivités locales) et Q à S de la NACE-Rev2. L'enquête complémentaire à domicile associée au fichier de paie des agents de l'État permettra de compléter la couverture des secteurs O et P. La collecte est réalisée par des directions régionales de l'Insee, avec l'aide du réseau d'enquêteurs d'entreprise et supervisée par la division Salaires et Revenus d'Activité. La collecte de l'enquête complémentaire auprès des salariés agents de l'État devrait se dérouler en 2011, conjointement à l'Ecmoss portant sur l'exercice 2010. Les questionnaires sont adressés par voie postale aux établissements pour Ecmoss, au domicile des agents de l'État retenus dans l'échantillon pour l'enquête complémentaire. Les années ESS, la réponse au questionnaire établissement prend environ 30 minutes et celle au questionnaire salarié 20 à 25 minutes par salarié. Les années ECMO, le questionnaire établissement est plus long (125 minutes en moyenne pour le remplir) et le questionnaire salarié plus court (10 à 15 minutes par salarié). Pour l'enquête complémentaire, le temps de passage du questionnaire est estimé à 10 minutes environ.

Le comité de suivi réunit des représentants de la Dares et du département de l'emploi et des revenus d'activité de l'Insee.

Un premier ensemble de résultats (*Insee-Première, Premières Informations-Premières Synthèses* de la Dares) sera diffusé annuellement au deuxième semestre suivant l'année de collecte. D'autres publications compléteront ces premiers résultats. Les données d'enquêtes de type ESS, ainsi que le volet salarié des enquêtes de type ECMO seront accessibles aux chercheurs via le Centre Quételet, tandis que le volet établissement de l'ECMO sera accessible via l'Insee après accord du Comité du Secret.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à l'ensemble du dispositif (Ecmoss et enquête complémentaire).